



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 11 décembre 2018 à 16 h 25 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, messieurs les conseillers Cédric Tessier et Pierre Lanthier et mesdames les conseillères Renée Amyot et Nathalie Lemieux formant quorum du comité.

Monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, monsieur Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2018-925\*

**ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DU COMITÉ D'ANALYSE APPROFONDIE DU BUDGET DE LA VILLE DE GATINEAU ET DU COMITÉ PLÉNIER POUR LES RECOMMANDATIONS NUMÉROS 4 ET 9 DU 15 NOVEMBRE 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2017-1010 du 18 décembre 2017, mandatait le comité exécutif, appuyé par la Commission de révisions des dépenses et des services, de procéder à une révision budgétaire, revenus et dépenses, en profondeur incluant le Plan de main-d'œuvre afin de présenter au conseil municipal les orientations budgétaires pour les trois dernières années du présent mandat;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de ses travaux, le Comité d'analyse approfondie du budget de la Ville de Gatineau a rencontré tous les services municipaux, en plus de tenir des rencontres de consolidation de l'information;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité d'analyse approfondie du budget de la Ville de Gatineau a rendu public le 30 octobre 2018 le contenu de son rapport;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité d'analyse approfondie du budget de la Ville de Gatineau a déposé officiellement son rapport qui contenait 12 recommandations au conseil municipal le 20 novembre 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** les recommandations contenues au rapport ont fait l'objet de discussions lors des rencontres de travail du conseil municipal dans le cadre de l'adoption du budget 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** les recommandations numéros 4 et 9 ont fait l'objet de modifications suite aux discussions lors des rencontres de travail du conseil municipal le 15 novembre 2018 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter les 12 recommandations découlant du rapport du Comité d'analyse approfondie du budget de la Ville de Gatineau et du comité plénier pour les recommandations numéros 4 et 9 du 15 novembre 2018, telles qu'amendées, à savoir :

**Recommandation numéro 1 :**

- Le comité considère utile, après les avoir identifié dans le cadre de ses travaux, de suggérer de confier le suivi de ces différentes pistes d'analyse aux instances composées d'élus que sont le conseil municipal, le comité exécutif ou la Commission de révision des dépenses et des services, pour que d'éventuelles décisions soient prises par le conseil au cours du présent mandat;

**Recommandation numéro 2 :**

- Le comité recommande d'évaluer les impacts de la gouvernance municipale sur la charge de travail des cadres supérieurs et de préciser les ajustements organisationnels requis;

**Recommandation numéro 3 :**

- Le comité recommande de confier à l'administration le soin de compléter un dossier d'opportunité expliquant les enjeux et avantages attendus d'une refonte du modèle de prestation des services supportés par les centres de services et de l'inviter à le soumettre en comité plénier dans la période couverte par le présent mandat;

**Recommandation numéro 4 :**

Cette recommandation a été modifiée par le comité plénier comme suit :

- Sous la gouverne de la Direction générale de la Ville de Gatineau, et en étroite collaboration avec la Direction générale de la Société de transport de l'Outaouais, qu'une étude approfondie portant sur l'intégration des services de la Société de transport de l'Outaouais au sein de la Ville de Gatineau soit menée pour en évaluer la pertinence et en mesurer les bénéfices potentiels, tant pour la population de Gatineau que pour les usagers du transport collectif;

Le conseil demande à ce qu'un plan de travail, incluant un échéancier, soit déposé en 2019 pour un lancement d'appel d'offres en début 2020 et qu'un rapport d'étape soit déposé au dernier trimestre de 2020.

**Recommandation numéro 5 :**

- Le comité recommande que l'administration aille de l'avant avec une transformation des services ayant des mandats « transversaux », pour qu'ils contribuent mieux à l'avenir à la responsabilisation des gestionnaires de la Ville de Gatineau, le tout afin d'accroître l'agilité organisationnelle, la reddition de comptes et l'imputabilité des gestionnaires;

**Recommandation numéro 6 :**

- Le comité recommande que l'administration intègre dans ses prévisions budgétaires des trois prochaines années les ressources humaines requises pour corriger les vulnérabilités les plus critiques s'étant manifestées dans l'organisation au cours des récentes années, et prévoit les mesures pour corriger les difficultés de recrutement;

**Recommandation numéro 7 :**

- Le comité recommande de mandater la Direction générale afin que la prochaine génération du Plan directeur informatique reflète les meilleurs choix technologiques destinés à soutenir des services à distance plus évolués, et viennent renforcer l'infrastructure et les ressources technologiques qui soutiendront la transformation organisationnelle de la Ville de Gatineau sur un horizon de cinq à sept ans. Ce nouveau Plan directeur d'informatique devra ensuite être soumis pour considération par le conseil municipal;

**Recommandation numéro 8 :**

- Le comité recommande d'ajuster la taxe générale à un niveau de 1,6 % en 2019, 2020 et 2021 pour pourvoir à la hausse des dépenses d'opérations de la Ville de Gatineau, et de revenir à l'orientation prévue au Plan financier à long terme, soit une hausse de 1,9 % dès 2022, et ce, jusqu'à ce que le prochain conseil ait révisé le Plan financier à long terme;

**Recommandation numéro 9 :**

Cette recommandation a été modifiée par le comité plénier comme suit :

- D'effectuer une révision des pouvoirs fiscaux existants et une diversification graduelle des revenus municipaux lors de chaque exercice budgétaire pour au moins les trois prochaines années, selon le scénario proposé;

**Recommandation numéro 10 :**

- Le comité recommande le maintien par la Ville de Gatineau du principe de la taxe dédiée à chaque exercice budgétaire pour les trois prochaines années (2019, 2020 et 2021), en ajustant la hausse à 0,5 % par année;

**Recommandation numéro 11 :**

- Le comité recommande de ramener la hausse de la taxe dédiée à 1 % dès 2022, et de le maintenir à ce niveau jusqu'à ce que le prochain conseil ait révisé le Plan financier à long terme;

**Recommandation numéro 12 :**

- Le comité recommande le maintien par la Ville de Gatineau du niveau de son Programme global d'investissements de 2019 à 2021, en comblant le manque à gagner temporaire dû à la hausse moins importante de la taxe dédiée par un recours accru à l'endettement.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2018-926\*

**ADOPTION DU BUDGET 2019 ÉTABLISSANT LES REVENUS ET DÉPENSES À 623 305 000 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité et le conseil municipal ont procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2019 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le budget pour l'année commençant le 1<sup>er</sup> janvier et se terminant le 31 décembre 2019, établissant les revenus et les dépenses, pour la période au montant de 623 305 000 \$.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2018-927\*

**ADOPTION DU PLAN D'INVESTISSEMENTS - VOLET MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES DE LA VILLE DE GATINEAU POUR LES ANNÉES 2019-2020-2021**

**CONSIDÉRANT QUE** le Plan d'investissements - Volet maintien des infrastructures a été préparé sur cinq ans et que son adoption est sur trois ans, comme précisé à l'article 473 de la Loi sur les cités et villes;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la tournée des caucus de secteurs, le comité exécutif a procédé à une revue du Plan d'investissement - Volet maintien des infrastructures lors de la séance du 31 octobre 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l'étude du budget qui s'est déroulée du 12 au 15 novembre 2018, le Programme d'investissements – Volet maintien a été étudié par le conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l'étude du budget, suite aux recommandations concernant les travaux du Comité d'analyse approfondie du budget de la Ville de Gatineau, il a été recommandé de maintenir le principe de la taxe dédiée aux infrastructures en ajustant la hausse à 0,5 % en 2019 plutôt qu'à 1 %;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l'étude du budget, suite aux recommandations concernant les travaux du Comité d'analyse approfondie du budget de la Ville de Gatineau, il a aussi été recommandé le maintien du niveau du Plan d'investissements de 2019, en comblant le manque à gagner dû à la hausse moins importante de la taxe dédiée par le recours accru à l'endettement, soit pour un montant de 2 400 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a procédé aux décisions finales du Plan d'investissements - Volet maintien, le 15 novembre 2018 :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter le Plan d'investissements 2019 à 2021 – Volet maintien des infrastructures qui fait partie intégrante de la présente résolution, pour un montant total de 403 252 000 \$, dont un montant de 144 976 000 \$ pour l'année 2019.

Logement social et revitalisation	4 612 000 \$
Plan d'investissements communautaires	3 300 000 \$
Plan directeur informatique	4 300 000 \$
Mise à niveau des édifices	7 190 000 \$
Remplacement des véhicules et machinerie	6 249 000 \$
Programme de réfection du réseau routier	25 900 000 \$
Programme de réfection d'aqueduc et d'égouts	42 180 000 \$
Autres interventions sur le réseau routier	3 610 000 \$
Environnement	2 065 000 \$
Usines d'eau potable et des eaux usées	37 851 000 \$
Autres dépenses d'infrastructures	7 719 000 \$
<b>Total</b>	<b>144 976 000 \$</b>

Les sources de financement projetées pour l'année 2019 se résument comme suit :

Règlements d'emprunts	50 401 000 \$
Augmentation de la dette – Nouvelles normes de Québec	1 690 000 \$
Programmes de subventions du Programme d'infrastructures Québec - Municipalité (PIQM)	13 093 000 \$
Paiements comptants	17 794 000 \$
Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec	16 773 000 \$
Fonds dédiés aux infrastructures	36 000 000 \$
Financement par le surplus libre d'opérations	1 275 000 \$
Réserve cycle de vie	650 000 \$
Fonds de roulement	4 400 000 \$
Surplus affecté - Surdimensions remboursées par des citoyens	800 000 \$
Soldes disponibles de projets antérieurs	1 850 000 \$
Fonds réservés - Fonds de parcs et terrains de jeux (10 %)	250 000 \$
<b>Total</b>	<b>144 976 000 \$</b>

Les règlements d'emprunt devront faire l'objet d'une approbation par le conseil municipal.

Le trésorier est autorisé à déroger à la Politique de la gestion de la dette afin de financer le manque à gagner dû à la hausse moins importante de la taxe dédiée par le recours accru à l'endettement, soit pour un montant de 2 400 000 \$.

Le trésorier est autorisé à puiser les sommes nécessaires aux différents fonds énumérés (paiements comptants, fonds dédiés aux infrastructures, fonds de roulement, fonds réservés – Fonds de parcs et terrains de jeux (10 %), surplus libre d'opérations, réserve cycle de vie, surplus affecté – Surdimensions remboursées par des citoyens, soldes disponibles de projets antérieurs) et selon le maximum prévu au tableau de financement ci-haut.

Les emprunts au fonds de roulement sont remboursables sur une période de trois ans, et ce, débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2018-928\*

**ADOPTION DU PLAN D'ACTION DU PLAN D'INVESTISSEMENTS COMMUNAUTAIRES 2019-2020**

**CONSIDÉRANT QUE** le Plan quadriennal d'investissement arrive à échéance en 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés souhaite se doter d'un outil de planification rigoureux et global lui permettant de faire face au vieillissement des installations;

**CONSIDÉRANT QUE** le Plan triennal d'infrastructures 2019-2021 prévoit un investissement annuel de 3 000 000 \$ pour le maintien ou l'ajout d'actifs liés au Plan d'investissements communautaires;

**CONSIDÉRANT QUE** des soldes totalisant 905 450 \$ sont disponibles, à la suite de l'annulation de trois projets et de la réalisation de projets à moindres coûts au Plan quadriennal d'investissement 2015-2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté une enveloppe annuelle récurrente de 300 000 \$ pour l'ajout de nouveaux jeux d'eau, dont les fonds des années 2018 à 2021 serviront à financer le Plan d'investissements communautaires 2019-2020;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 1 373 465 \$, provenant des enveloppes d'entretien de bâtiments et d'accessibilité universelle des Plan triennal d'infrastructures 2019-2020, de surplus d'ex-villes, de programmes de subvention, des sommes réservées au Fonds de développement des communautés, de partenaires et des sommes accumulées au QUAD pour ces projets, servira à compléter le montage financier du Plan d'investissements communautaires;

**CONSIDÉRANT QUE** des investissements imprévus s'ajoutent quant aux infrastructures aquatiques, notamment la piscine Jack-Eyamie;

**CONSIDÉRANT QU'**un plan de développement de l'offre en infrastructures aquatiques est nécessaire pour l'ensemble du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme du conseil municipal 2018-2021 prévoit renforcer les services aux citoyens de Gatineau et améliorer leur qualité de vie en augmentant les investissements dans les infrastructures et en améliorant l'offre et l'accessibilité aux activités de sports et de loisirs, notamment par une bonification des espaces extérieurs :

## **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité, à sa réunion du 28 novembre 2018, est en accord avec les recommandations du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés et recommande au conseil :

- d'adopter le Plan d'investissements communautaires 2019-2020, comme présenté au comité plénier du 4 décembre 2018;
- de retenir l'option B qui consiste à préparer un plan de développement de l'offre en infrastructures aquatiques pour l'ensemble du territoire et prévoir le financement de 1 300 000 \$ d'un projet dans le secteur de Masson-Angers;
- de mandater le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour adapter le processus de consultation auprès des communautés entourant les piscines Desjardins, Fontaine et Eugène-Sauvageau, en intégrant et en priorisant la communauté entourant la piscine Jack-Eyamie, qui est en bris de service, et en tenant compte de la démarche d'un plan de développement de l'offre en infrastructures aquatiques;
- d'autoriser le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à mettre en place des mesures compensatoires pour la période de transition pour une offre aquatique dans le secteur de Masson-Angers;
- d'autoriser le trésorier à devancer l'enveloppe annuelle de 300 000 \$ de l'année 2021 à l'année 2020 pour la réalisation d'un jeu d'eau, selon le Plan d'investissements communautaires 2019-2020;
- d'autoriser le trésorier à transférer les soldes non utilisés du Plan quadriennal d'investissement 2015-2018 au montage financier du Plan d'investissements communautaires et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2018-929\*

### **ADOPTION DU PLAN DIRECTEUR DU RÉSEAU CYCLABLE ET DE SON MODE DE FINANCEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le 26 juin 2018, le Service de l'urbanisme et du développement durable présentait au comité plénier le Plan directeur du réseau cyclable;

**CONSIDÉRANT QUE** ce Plan directeur prévoit des dépenses de 6 100 000\$ annuellement, à compter de 2020, pendant cinq ans, soit jusqu'en 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** la recommandation du comité plénier était de mandater le comité exécutif pour évaluer les demandes budgétaires de 30 500 000 \$ liées à la mise en œuvre du Plan directeur lors de l'étude du budget 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité exécutif recommandait au conseil de procéder à un emprunt de 30 500 000 \$ pour donner suite au Plan directeur du réseau cyclable pour les années 2020-2024 et de prévoir les remboursements à même les sommes récurrentes du Plan d'investissement – Volet projets de développement :

**PROPOSÉ ET RÉSSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'adopter le Plan directeur du réseau cyclable;
- de réserver un montant annuel de 6 100 000 \$ entre 2020 et 2024 pour la mise en œuvre des actions liées aux dimensions Environnement, Évaluation et Planification du Plan directeur;
- de mandater le Service des ressources humaines à doter deux postes de coordonnateur au Service des infrastructures;
- de procéder à un emprunt de 30 500 000 \$ pour donner suite au Plan directeur du réseau cyclable pour les années 2020-2024 et de prévoir les remboursements à même les sommes récurrentes du Plan d'investissement – Volet projets de développement.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2018-930\*

**ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT DÉDIÉ À LA MISE EN ŒUVRE DES ANNÉES 2019-2021 DU PLAN DE GESTION DE L'EAU 2017-2021**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2017-724 du 29 août 2017, adoptait le plan de gestion de l'eau 2017-2021;

**CONSIDÉRANT QUE** cette résolution autorise le Service de l'environnement à déposer un plan de financement dédié à la mise en œuvre des années 2019-2021 du Plan d'action à l'étude du budget 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'environnement a déposé un plan de financement et que celui-ci a été analysé par les membres du conseil :

**PROPOSÉ ET RÉSSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le plan de financement dédié à la mise en œuvre des années 2019-2021 du Plan de gestion de l'eau 2017-2021 et de son plan d'action.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2018-931\*

**ADOPTION DU BUDGET 2019 ET DU PROGRAMME DÉCENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2019 À 2028 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2019 et du Programme décennal d'immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de l'Outaouais;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société de transport de l'Outaouais a adopté son budget et a approuvé son Programme décennal d'immobilisations le 25 octobre 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, conformément aux articles 116 et 134 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, doit approuver le budget et le Programme décennal d'immobilisations de la Société de transport de l'Outaouais :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'approuver :

- le budget 2019 de la Société de transport de l'Outaouais représentant une quote-part pour la Ville de Gatineau au montant de 65 600 000 \$ sur un budget total de 149 200 000 \$;
- le Programme décennal d'immobilisations de la Société de transport de l'Outaouais pour les années 2019-2028 au montant de 2 704 500 000 \$.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2018-932\*

**ADOPTION DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE 2019 À L'OFFICE D'HABITATION DE L'OUTAOUAIS**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Office d'habitation de l'Outaouais a adopté son budget 2019 le 7 novembre 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Office d'habitation de l'Outaouais a déposé à la Ville de Gatineau son budget pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, y compris celui du Programme de supplément au loyer;

**CONSIDÉRANT QUE** ce budget comprend une contribution de la Ville de Gatineau évaluée à 2 000 347 \$, soit 1 188 447 \$ relié au déficit d'opérations de l'organisme, de 730 297 \$ pour le Programme de supplément au loyer et de 81 603 \$ pour le service de référence d'aide au logement;

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution de la Ville de Gatineau doit être approuvée afin de permettre à l'Office d'habitation de l'Outaouais de transmettre son budget 2019 à la Société d'habitation du Québec :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter de verser à l'Office d'habitation de l'Outaouais une contribution de 2 000 347 \$, soit 1 188 447 \$ relié au déficit d'opérations de l'organisme, de 730 297 \$ pour le Programme de supplément au loyer et de 81 603 \$ pour le service de référence d'aide au logement;

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-52100-962 – Office d'habitation de l'Outaouais.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 décembre 2018.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée



CE-2018-933\*

**AUTORISATION DE PUBLICATION DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2019**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter qu'un document explicatif du budget soit publié dans des journaux diffusés sur le territoire de la municipalité, conformément aux dispositions de l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes, au lieu de le distribuer à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

---

**MAXIME PEDNAUD-JOBIN**  
Président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif